devant être traités comme ceux de la Nation la plus favorisée, j'irais prier V. E.ce de vouloir bien faire donner les ordres pour que les ~~Bâtiments~~ Brésiliens dans les Ports de France soient exemptés du droit de tonnage. Daigne agréer, Mr le Bon le assurance de ma Ht. Paris ce 14 Juillet 1827. S. E.ce Mr le Bon de Damas.

Mr le Chevalier. La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 16 de ce mois m'est parvenue quand ma réclamation était déjà faite. Elle n'est pas fondée, comme vous le pensez, par l'assimilation des Espagnols aux Français, puisque m'ammoins parle bien Droit de réciprocité les Navires français ne payent pas le Droit de tonnage dans les Ports du Brésil, selon le compte que je vous ai montré. J'ai l'honneur de vous faire mes compliments Hts. Paris ce 17 Juillet 1827. Mr le Chev.r Deffaudis Chef de la Div.n Commercial aux Affaires Etrangères.

Monsieur le Baron, Par sa lettre du 20 courant V. E.ce me fait l'honneur de me demander si mon Gouvernement trouverait quelqu'inconvénient à ce que le Sr Belchior Pinheiro de Oliveira un des Députés de l'assemblée législative du Brésil conduit en France par ordre de S. M. l'Empereur en 1824, et résidant à Bordeaux, puisse transférer sa résidence à Paris. Je m'empresse de répondre à V. E.ce en lui disant qu'il n'y aura aucun inconvénient à accueillir la demande faite par le dit Sr Pinheiro. Je saisis cette occasion pour renouveller à V. E.ce les assurances de la haute considération avec laquelle Hts. S. Exc.ce Mr le Bon de Damas. Paris le 21 Juillet 1827.

Mr le Bon, j'ai eu de recevoir la lettre de V. E.ce par laquelle Elle a la bonté de me dire que les ordres ont été donnés à la Douane de Paris pour que les 15 colis contenant les effets de Mr le Mis de Caubaté